



## déchéance droit d'usage et d'habitation

Par **arthur1709**, le **06/10/2009** à **03:32**

Bonjour,

Ma mère est décédée en 2005. Elle était remariée sans enfants, mon beau-père ne m'a jamais adressé la parole.

Je suis nu-propriétaire de la propriété de ma mère, mais mon beau-père a reçu par testament (que j'ai contesté car obtenu dans des conditions douteuses alors que maman était grabataire) un droit d'usage et d'habitation.

L'intention exprimée par mon beau-père et de me laisser un tas de ruines (sic).

Et de fait, quelques semaines après le décès de maman, mon beau-père a épousé une jeune fille Thaïlandaise de 40 ans plus jeune. Il s'est installé en Thaïlande depuis 4 ans ou il a construit une nouvelle demeure. (depuis il a changé 2 fois de compagne..)

La maison de ma mère, que je vois tous les jours, se dégrade rapidement. Les volets n'ont pas été ouverts depuis 4 années et il se dégage une odeur de moisi à son voisinage. La végétation du jardin a envahi les murs de la maison. On ne distingue plus les dalles extérieures de l'entrée qui sont envahies par l'herbe et les arbustes.

Il est certain que mon beau-père a tenu parole, à ce rythme, il n'y aura bientôt plus qu'un tas de ruines.

Puis-je envisager de requérir en déchéance de droit d'habitation ?

Il m'est impossible de faire constater l'état intérieur de la maison par un huissier. Bien que possédant les clefs, je n'ai pas le droit d'y pénétrer.

Au secours ! Que faire ?